

The logo for SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) consists of the letters 'SACD' in white, bold, sans-serif font, set against a solid red rectangular background.The logo for Scam* (Société Civile des Auteurs Multimedia) features the word 'Scam*' in a red, serif font, with an asterisk at the end.The logo for ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) features a stylized red 'A' with a white outline, above the text 'Adagp' in a red sans-serif font, and 'société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques' in a smaller black font below.The YouTube logo, consisting of the word 'YouTube' in white, bold, sans-serif font, set against a red rounded rectangle with a white play button icon in the center.

Communiqué 25/11/10

YouTube et les auteurs français signent un accord déterminant

Les auteurs français et YouTube ont signé aujourd'hui un accord qui permet de diffuser davantage d'œuvres cinématographiques, télévisuelles et des arts visuels sur la plateforme vidéo en France.

Les trois sociétés de gestion collectives signataires sont la **SACD** (*Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques*), la **SCAM** (*Société Civile des Auteurs Multimedia*) et l'**ADAGP** (*Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques*). Elles représentent un large spectre d'auteurs et créateurs, scénaristes et réalisateurs de fictions et de documentaires, artistes plasticiens, architectes, écrivains, dramaturges ...

Dès aujourd'hui, les auteurs représentés par la SACD, la SCAM et l'ADAGP pourront tirer parti de cet accord avec **YouTube** : les sociétés d'auteurs dont ils sont membres leur verseront une rémunération lorsque des distributeurs ou des producteurs exploiteront leurs œuvres sur YouTube.

"Cette avancée ouvre de nouvelles opportunités significatives pour nos adhérents", explique Pascal Rogard, Directeur Général de la SACD. "Dorénavant, les auteurs membres des sociétés d'auteurs françaises recevront une juste rémunération pour l'exploitation de leurs œuvres sur YouTube."

"Cet accord avec YouTube est une bonne nouvelle pour les auteurs et le monde de l'internet. C'est une étape importante. Il marque la reconnaissance claire par les nouveaux opérateurs et les nouvelles plateformes de diffusion de la valeur de la création et de la propriété littéraire et artistique," déclare Hervé Rony, Directeur Général de la SCAM.

"La conclusion d'accords entre les plateformes de partage d'œuvres et les sociétés d'auteurs est une démarche pragmatique permettant, pour les plateformes, de sécuriser les mises en lignes opérées par leurs partenaires et les internautes, et pour les auteurs, de bénéficier de la rémunération qui leur est due pour la diffusion de leurs œuvres." précise Christiane Ramonbordes, Directeur de l'ADAGP.

Des artistes français ont également manifesté leur soutien : « C'est un accord qui permet de concilier le droit d'auteur tel qu'il a été imaginé par Beaumarchais avec le développement et l'utilisation des nouvelles technologies », déclare le cinéaste Bertrand Tavernier.

"Nous sommes déterminés à soutenir la création artistique française. Les partenariats que nous avons créés ces derniers mois avec les artistes, les auteurs et les éditeurs illustrent cette prise de position" précise Carlo d'Asaro Biondo, Vice-président de Google Europe du Sud et de l'Est, Moyen-Orient et Afrique.

"La communauté YouTube bénéficiera d'un choix élargi de contenus et contribuera à promouvoir les créations originales françaises dans le monde entier," ajoute Christophe Muller, Directeur des partenariats YouTube pour l'Europe du Sud, de l'Est, du Moyen-Orient et de l'Afrique.

YouTube innove constamment pour aider les artistes à protéger et gérer leurs droits sur la plateforme. Ainsi, la technologie Content ID a été développée pour permettre aux auteurs et aux ayants-droits des œuvres audiovisuelles d'identifier et gérer leurs créations sur la plateforme. Avec Content ID, les ayants-droits peuvent indiquer à YouTube comment reconnaître automatiquement leurs contenus pour les bloquer, les diffuser ou encore les monétiser. La grande majorité des artistes autorise YouTube à maintenir leurs créations en ligne et à vendre de la publicité autour de ces vidéos, dont les revenus sont partagés avec les ayants-droits.

A propos de la SACD

La **Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques** société de gestion collective de droits d'auteurs, créée par Beaumarchais en 1777, regroupe près de cinquante mille auteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant. Elle a pour mission de percevoir, répartir et gérer les droits des auteurs, dès que leurs œuvres sont représentées sur scène ou diffusées à l'écran ou sur supports numériques. Elle met à la disposition de ses membres, une assistance sociale et fiscale et soutient, grâce à des actions culturelles financées par le dispositif de « rémunération pour copie privée », la création, la diffusion et des actions de formation.

La SACD est par ailleurs présente dans les instances nationales et internationales pour protéger les auteurs et leurs œuvres, défendre leur statut et leurs conditions de rémunération.

A propos de la SCAM

La **Société civile des auteurs multimédia** rassemble vingt-huit mille auteurs, réalisateurs, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs qui font la richesse documentaire de l'audiovisuel, de la radiophonie et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès des pouvoirs publics, des institutions internationales, des producteurs et des diffuseurs. Elle négocie, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et mène une action culturelle pour promouvoir la création.

A propos de l'ADAGP

La **Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques** est, depuis plus de cinquante ans, la société d'auteurs des peintres, sculpteurs, photographes, architectes, designers, auteurs de Bandes dessinées, ... Elle gère les droits d'auteur patrimoniaux de près de soixante mille artistes du monde entier pour tous les types de diffusion de leurs œuvres : édition, presse, TV, produits dérivés, supports numériques, Internet, ventes aux enchères et en galeries, ... En outre, elle défend les intérêts des auteurs auprès des pouvoirs publics, des institutions européennes et Internationales pour que le droit d'auteur soit une protection efficace des artistes et de leurs créations.

A propos de YouTube

YouTube est le premier site de vidéo dans le monde et en France. Il permet à des millions d'internautes de découvrir, de visionner et de partager des vidéos originales. YouTube offre un espace où les internautes peuvent discuter, s'informer et inspirer d'autres vidéastes à travers le monde et où les créateurs de contenus et les annonceurs de toutes tailles peuvent être diffusés.

Dans les pays où YouTube a été lancé, la plateforme s'est appliquée à signer des accords avec des sociétés d'auteurs. En 2009 et 2010, YouTube a annoncé des contrats avec PRS for Music (GB), BUMA Stemra (NL), SGAE (ES), SIAE (IT), IMRO/MCPSI (IRL), OSA (CZ), SAMRO (ZA), la SACEM (FR) et maintenant la SACD, la SCAM et l'ADAGP (FR). YouTube LLC, dont le siège se trouve à San Bruno, Californie, est une filiale de Google Inc.

Contacts presse

YouTube

Emmanuelle Flahault-Franc - 01 42 68 55 15 – emmanuelle@google.com

SACD

Catherine Walrafen - 01 40 23 44 63 – catherine.walrafen@sacd.fr

Scam

Stéphane Joseph - 01 56 69 58 88 – communication@scam.fr

ADAGP

Marie-Anne Ferry-Fall – 01 43 59 09 32 – marie-anne.ferry-fall@adagp.fr